



## complement d informations suite a reponse precedente

Par **latanche**, le **05/04/2011** à **11:45**

j ai ouvert une succession au deces de mon pere (nov2006)  
la notaire de l epoque m a conseille d attendre; vu que c etait  
conflictuel; or cette meme personne a etabli des actes & un  
inventaire avec 2 des ayant-droit sans en prevenir les 3 autres  
ayant droit ( dont moi-meme ) ce en aout 2009 ! je l ai decouvert  
fortuitement ! a la meme etude il y avait un nouveau notaire qui  
a decouvert en meme temps que moi ce qu il s etait passe & a evoque  
l article 943 du code de procedure civile pour resume la situation !  
un avocat me semblant hors de prix dans ce contexte je cherche  
surtout un moyen pour ne pas laisser la situation telle quelle  
avec tout ce que ca implique.... ( affectif, passe familial..)  
merci pour la prochaine reponse !